



# **EHPAD : rien ne change !**

## **La situation ne peut être réglée avec une prime !**

**L**a crise sanitaire du COVID-19 affecte particulièrement nos Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) où de nombreux. ses agent.e.s et salarié.e.s, en très grande majorité des femmes, sont en première ligne pour assurer les soins et l'accompagnement de nos ainé.e.s.

Votre engagement démontre bien votre professionnalisme, que vous exerciez dans le public ou le privé. La prime annoncée de 1000 à 1500 € pour les personnels des EHPAD va-t-elle changer votre quotidien ?

**A ce jour cette annonce n'est que médiatique, les conditions d'attributions de la prime ne sont pas connues car il n'y a toujours pas d'arrêté ministériel ! Elle serait de 1 500 € dans les 33 départements où l'épidémie a été la plus forte, a détaillé le ministre. Mais pour les autres ? 1000 € ? Moins ? Rien ?**

Nous savons que les primes différenciées, attribuées sur critères sont contestables et sources d'injustices. Cette gratification accordée une seule fois octroyée peut-être en juin, ne répondra ni à l'amélioration de vos conditions de travail, ni à votre reconnaissance salariale.

Nous savons que la prime « grand âge » entrée en vigueur depuis janvier 2020 n'a pas été versée dans certains établissements, alors à quand la « prime covid » ?

**Vous ne devez plus accepter de simples remerciements et de belles promesses. Avec la CGT faites-vous entendre, créez les conditions de construction du rapport de force nécessaire face à un gouvernement qui manifestement ne tire aucune leçon sérieuse de la catastrophe sanitaire.**

Associations-nous avec les ASH, qui font un travail non reconnu d'aide-soignant.e.

Pourtant nombreux à vouloir s'inscrire en formation pour devenir aide-soignant.e soit par le parcours VAE ou en institut de formation, Les ASH sont en colère.

Comment se fait-il que beaucoup d'ASH soient recruté.e.s sur des postes d'aide-soignant.e.s en toute illégalité ? Comment peut-on refuser ces demandes de formation alors que le rapport LIBAULT a mis en exergue une pénurie de personnel soignant au sein des EHPAD ? En 2015, au niveau national, près de la moitié des structures d'hébergement indiquaient rencontrer des difficultés de recrutement des personnels en lien direct avec des personnes âgées en perte d'autonomie. Le rapport EL KHOMRI quant à lui conclut à 40% d'inscriptions en moins dans les instituts de formation aide-soignant.e. Cherchez l'erreur !



Vous n'êtes pas sans savoir que les ASH sont généralement des « contractuels permanents » dans le public, pour la plupart sans possibilité d'évolution, car les statuts de la Fonction publique hospitalière ne rendent pas obligatoire l'avancement d'échelon et de grade pour les contractuels. Les auxiliaires de vie (AVS) du public subissent aussi cette même discrimination, leur travail d'AS est rémunéré comme celui des ASH, donc sans aucune reconnaissance de leur qualification dans les grilles de salaires de la FPH et malgré le dispositif du Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 « relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant, éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles » fusion AMP/ASV.

**Les professionnel.le.s du secteur privé ne sont pas épargné.e.s et subissent les mêmes discriminations.**



### **FACE À CETTE SITUATION INADMISSIBLE, LA CGT DEMANDE :**

- Une revalorisation immédiate des salaires pour la reconnaissance des qualifications pour le privé et le public.
- La reconnaissance de la pénibilité du travail en catégorie active pour tou.te.s les soignant.e.s. Ce droit au départ anticipé doit être étendu au secteur privé
- Des mesures urgentes pour que les professionnel.le.s puissent accéder aux formations AS/AMP selon leur choix dans les instituts de formation ou en VAE,
- La titularisation des contractuel.le.s dans la Fonction publique et des CDI dans le secteur privé
- Des embauches à plein temps avec un ratio d'1 soignant.e pour 1 résident.e avec augmentation des métiers supports : personnel technique, cuisinier...
- La loi « Grand âge » promise depuis 2019 qui doit assurer un financement des EHPAD à la hauteur des besoins.